

Le 6 décembre 2004

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Case postale 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211 poste 3928  
Télécopieur : (514) 289-3719

**Objet:** Demande d'autorisation du Transporteur afin de construire les immeubles et actifs requis pour la remise à neuf et la modernisation des compensateurs synchrones au poste de Lévis  
Votre dossier : R-3553-2004  
Notre dossier : R000128 /CR-FJM

---

Chère consoeur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le "Transporteur") dépose, ce jour, auprès de la Régie, l'original d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la "Loi") afin de construire les immeubles et les actifs requis pour la remise à neuf et la modernisation des compensateurs synchrones au poste de Lévis.

La preuve du Transporteur, au soutien de cette demande, est déposée ce jour auprès de la Régie, en version électronique, et les exemplaires requis de la demande et du dossier du Transporteur, en version papier, seront déposés auprès de la Régie au plus tard le 8 décembre 2004.

Le Transporteur tient à souligner à la Régie que sa présente demande n'est pas visée par l'article 25 de la Loi et, par conséquent, elle ne requiert pas la tenue d'une audience publique. À cet effet, le Transporteur lui demande d'être dispensé de la publication d'avis publics.

**Avocat en chef**  
Pierre Gagnon  
**Directrice – Distribution**  
Jacinte Lafontaine  
**Directrice – Production**  
Isabelle Rayle-Doiron  
**Directeur – TransÉnergie**  
F. Jean Morel

**Avocats**  
Stéphanie Assouline  
Sophie Babil  
Erika Beaumier  
Paul Charbonneau  
Josée Deland  
Valérie Durand  
Éric Fraser

Yves Fréchette  
Rita-Rose Gagné  
Christian Houde  
Line Janelle  
Jean-François Lacasse  
Julie Lapierre  
Nicole Lemieux

Jean-François Mercure  
Maria Moudfir  
Cathy Noseworthy  
Jocelyne Paquette  
Pascal Parent  
Michel Pasini

Dominique Piché  
Louis Prévost  
Jean Rajotte  
Sylvy Rhéaume  
Carolina Rinfret  
Jean-Olivier Tremblay  
Simon Turmel

Par ailleurs, le Transporteur demande respectueusement que la décision de la Régie sur la présente demande soit rendue au plus tard en juin 2005 afin de respecter les dates charnières du processus de réalisation du projet de remise à neuf et modernisation des compensateurs synchrones au poste de Lévis, tel qu'il appert de la preuve écrite déposée comme pièce HQT-3, document 1.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret  
Avocate – Affaires juridiques Hydro-Québec

c.c. : Me François G. Hébert  
Affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie